

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 décembre 2020 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE-SUR-ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

Membres présents : Emmanuel MAURICE – Patrick DENOYELLE – Jean-Luc FAVREL – Audrey DAHOUX – Nathalie DRIAUX– Marie-Paule GERVAIS — Sylvie LEGOND — Céline ADAM – Corinne JOKIC - Loïc CADOR - Jocelyn BUFFARD.

Membres absents excusés :

Christel ROGER donne pouvoir à Emmanuel MAURICE
Kylia CACHARD donne pouvoir à Audrey DAHOUX
Mickaël VILLY - Florent TREHET.

Le Conseil Municipal est composé de 15 membres en exercice, 11 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Patrick DENOYELLE

Monsieur MAURICE, Maire, ouvre la séance du jour et soumet au Conseil Municipal, le procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2020. Aucune remarque n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2020
Délibération N° 2020*37

Lors de la séance du 22 juin 2020, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif pour un montant total en dépenses et en recettes de 958 014.60 € au titre du budget principal.

Pour rappel ce budget intégrait en section d'investissement l'avant-projet pour la revitalisation du cœur de bourg connus pour 22 000 €.

Le 9 novembre 2020, le conseil municipal a décidé de retenir le cabinet d'étude ARC EN TERRE pour nous accompagner sur la phase PROJET et sur les travaux pour ces 3 phases.

Cette décision modificative est ainsi l'occasion de prendre en compte de nouvelles dépenses liées à la phase PROJET à hauteur de 42 657 €, la modification du PLU n°1 pour 4 300 € ainsi que l'acquisition de la parcelle de M. et Mme BERTRAND sur une base de 1000 €.

Monsieur le Maire propose à présent d'examiner plus en détail les mouvements de crédits du Budget Principal détaillés ci-après :

Désignation	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61524 : Entretien de bois et forêts	-21 500.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	-21 500.00 €			
D 023 : Virement section d'investissement		21 500.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		21 500.00 €		
Total	-21 500.00 €	21 500.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	-1 600.00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	-1 600.00 €			
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		4 300.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		4 300.00 €		
D 2112 : Terrains de voirie		1 000.00 €		
D 2135 : Instal. généré. agenc. aména. cons	-4 000.00 €			
D 2152 : Installations de voirie	-13 600.00 €			
D 21571 : Matériel roulant	-1 000.00 €			
D 2184 : Mobilier	-4 300.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	-22 900.00 €	1 000.00 €		
D 2315 : AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG		40 700.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		40 700.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				21 500.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				21 500.00 €
Total	-24 500.00 €	46 000.00 €		21 500.00 €
Total Général		+21 500.00 €		+21 500.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE, Monsieur le maire à inscrire les sommes ci-dessus par décision modificative n°2.

Objet : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS « POSE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE »
Délibération N° 2020*38

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 7 septembre où une convention de servitude a été signée entre la commune et ENEDIS pour permettre l'enfouissement d'une partie du réseaux aérien HTA par du souterrain sur deux voiries communales cadastrées ZB 192 « lotissement le Clos Carrouges » et A127 « lotissement les Marronniers ».

Dans son programme d'effacement du réseau aérien HTA, ENEDIS doit réaliser un enfouissement sur la voirie communale cadastrée A226 « rue de Fribourg ».

Une convention de servitude doit être signée entre la commune et ENEDIS pour réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité sur la voirie communale cadastrée A226 « rue de Fribourg ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS dans les conditions énumérées ci-dessus.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE AUPRES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS « REVITALISATION DU CŒUR DE BOURG » ANNEE 2021 : PHASES 1A & 1B

Délibération N° 2020*39

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants.

La subvention pouvant être attribuée est de 40% du montant HT des travaux visant à améliorer la sécurité routière, plafonnés à 150 000 € H.T.. du projet (soit une subvention maximale de 60 000 €)

Un Principe de phasage a été validé sur 4 ans :

- **Tranche ferme : Phases 1A-1B** – faisabilité second semestre 2021
- **Tranche optionnelle n°1 : Phases 2A-2B** – faisabilité second semestre 2022 (après effacement HTA, après finalisation tranche 1 du lotissement « Grandes Terres 2 ».) – Rue de la Libération
- **Tranche optionnelle n°2 : Phases 3A-3B** – faisabilité 2023 ou 2023/2024 – (après finalisation lotissement Bourdon) - Rue de Fribourg

Il propose de solliciter une aide auprès du Département du Calvados au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération de revitalisation du cœur de Bourg pour les phases 1A & 1B.

Le coût prévisionnel des phases 1A & 1B est estimé à 508 895.42 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- De s'engager à réaliser ces travaux sur l'année 2021 et de les inscrire au budget en section d'investissement pour les phases :
- **1a Rue de la Libération - Abords Mairie** pour un montant prévisionnel de 499 581.92 € H.T..
- **1b Rue des Tilleuls** pour un montant prévisionnel de 9 313.50 € H.T.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour **l'année 2021** auprès du Département du Calvados au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les phases susvisées **1A&1B**.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APCR AUPRES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS « REVITALISATION DU CŒUR DE BOURG » : CONTRAT DE 4 ANS

Délibération N° 2020*40

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière au conseil départemental au titre de l'A.P.C.R. dans le cadre d'un contrat de 4 ans pour les travaux de revitalisation du cœur de bourg.

Un Principe de phasage a été validé sur 4 ans :

- **Tranche ferme : Phases 1A-1B** – faisabilité second semestre 2021
- **Tranche optionnelle n°1 : Phases 2A-2B** – faisabilité second semestre 2022 (après effacement HTA, après finalisation tranche 1 du lotissement « Grandes Terres 2 ».) – Rue de la Libération
- **Tranche optionnelle n°2 (ou 2 et 3) : Phases 3A-3B** – faisabilité 2023 ou 2023/2024 – (après finalisation lotissement Bourdon) - Rue de Fribourg

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE et MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter une aide financière au titre de l'A.P.C.R.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de 4 ans avec le conseil départemental pour les travaux de revitalisation du cœur de Bourg énumérés ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Nom pour le lotissement les grandes terres 2 :

Les conseillers municipaux avaient été chargés par le maire de trouver un nouveau nom pour le lotissement « Les Grandes Terres 2 », Il a été proposé plusieurs noms :

Lié au site gallo-romain :

- Le clos des Thermes

Lié au nom du cadastre avec une référence au Pavillon :

- Le clos du Pavillon

Lié au nom des rues du lotissement :

- Domaine des grandes Dames
- Des Femmes illustres
- Des Grandes
- Des Grandes Femmes
- Madame, Mademoiselle
- Femme, Femme, Femme
- Des Grandes Françaises
- Des Grandes de l'Histoire
- Des Grandes Inspiratrices.

L'unanimité s'est dégagée pour choisir un nom lié au nom des rues du lotissement. Il a été décidé de choisir « Le Domaine des Grandes Dames ».

La société EDIFIDES sera informé du changement de nom « les Grandes Terres 2 » par « Le Domaine des Grandes Dames ».

Commission Sociale :

La Sté JAMARD a livré les 71 colis en mairie le 3 décembre dernier. Monsieur le Maire remercie les membres de la commission sociale pour la distribution des colis auprès des aînés.

Avancement du projet de travaux cœur de bourg :

Réunion du 10 décembre 2020 :

Une réunion a eu lieu entre le cabinet ARC EN TERRE, la commune et les gestionnaires des réseaux, pour la coordination de nos travaux en phase avec EAU DU BASSIN CAENNAIS pour la réfection du réseau AEP située rue de la Libération et le SDEC ENERGIE pour le choix provisoire du système d'éclairage pour établir trois devis, et de la présentation de la version PROJET (partiel) sur les plans de surface, le mobilier, la palette des matériaux et végétale.

Monsieur le Maire propose aux membres de la commission « cœur de bourg » de se réunir le mardi 22 décembre prochain à 19h00 pour définir du choix de l'éclairage public et du mobilier urbain.

Acquisition de l'emprise de 47m² auprès de M. et Mme BERTRAND :

Le bornage a été réalisé par le cabinet d'étude GEOMAT le 20 novembre 2020. L'étude de Maître TOUZEAU doit pouvoir officialiser cette cession en janvier prochain. Les frais notariés sont de 150 euros environ.

Pourparlers en vue d'une acquisition d'une emprise parcellaire d'environ 230m² auprès de M. BOULON :

Dans le cadre du projet de la future voie piétonne et cyclable, rue de la Libération, il a été constaté sur le cadastre, une bande engazonnée appartenant à M. BOULON. Cette nouvelle voie doit passer sur les parcelles A59-A61 et A235 de M. BOULON.

L'emprise totale a été estimée à 230m². Afin de délimiter les parcelles de M. BOULON et de permettre l'intégration du projet de la commune, il a été décidé de procéder à un bornage.

A l'issue de ce bornage, une négociation devrait avoir lieu entre M. BOULON et la commune.

Avancement de la phase PROJET :

Le cabinet d'études ARC EN TERRE devrait présenter la version définitive du PROJET avec une estimation financière fin janvier 2021.

Le conseil municipal pourrait acter cette version définitive le 8 février 2021.

Présentation de la version PROJET au public :

Après le vote du PROJET par le conseil municipal, un panneau de présentation du projet de revitalisation du cœur de bourg sera mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la mairie ; figurera également, pour information, un panneau de présentation du lotissement du terrain central de l'aménageur BOURDON IMMOBILIER.

Point « communication » :

Monsieur le maire remercie les membres de la commission communication pour la rédaction ainsi que les associations qui ont proposé des articles pour le bulletin municipal 2021 qui est maintenant totalement auto-financé.

La régie publicitaire, en sous-traitance, du précédent bulletin municipal de 2020 avait représenté une recette de 3075 € contre un reste à charge à la commune de 1075 euros.

La régie publicitaire communale a été directement menée par Mme Audrey DAHOUX qui a effectué un gros travail auprès des annonceurs pour le bulletin municipal ainsi que pour la gazette mensuelle « le Grainville Infos ».

Vœux de la municipalité :

En raison de la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie de la Covid-19, qui oblige à limiter les réunions publiques, il a été décidé que la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité n'aura pas lieu en janvier prochain. Une cérémonie des vœux au personnel communal pourrait avoir lieu en fin de séance de conseil municipal du 11 janvier 2021. Ce sera l'occasion de présenter les agents aux nouveaux conseillers.

Date des prochains conseils municipaux :

- lundi 11 janvier 2021
- lundi 8 février 2021

La séance est levée à 20h00